

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 27 JUIN 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Denise MICHAUD, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE,  
M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,  
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,  
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers  
Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.  
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.  
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

**Absents – non représentés :**

Mme Rosine CARDON.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.  
M. Jacques NAYA.  
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 29

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

**27 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT POUR DES  
TRAVAUX DE PERENNISATION DE LA CHAUSSEE EN TRAVERSEE DE VILLE  
PAR LA RD 936**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a réalisé des travaux de pérennisation de chaussée sur la RD 936, Avenue de Lattre de Tassigny (PR 40+675 à 41+325).

Dans ce cadre-là, la commune souhaitait réaliser sur cette même partie la réfection des stationnements latéraux et cheminements piétonniers.

Afin de réaliser ces travaux, le Département et la Commune ont envisagé de constituer une co-maîtrise d'ouvrage et de désigner par convention le Département maître d'ouvrage.

Les travaux étaient estimés à 73 527 € H.T. pour l'ensemble de l'opération.

La part communale s'élevait à 8 049 € T.T.C. conformément au règlement de voirie départemental.

Après réalisation des travaux, un surcoût ayant été pris en compte, un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage a été proposé à la commune.

La modification des coûts est la suivante :

Coût des travaux : 86 634 € H.T.

Et la part communale s'élève désormais à 13 148 TTC.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe et réaliser toutes les opérations de paiement.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 27 juin 2019.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 03/07/2019



Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH